

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2014

COMPTE-RENDU :

Le dix-huit novembre deux mil quatorze à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine COUET, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Hélène BARRÉ, Christelle CORVAISIER, Sandrine DEMAYA, Lydia DESBOIS, Nicole GUYON, Sylvie LE DRÉAU, Valérie MUSSARD,
Et Messieurs Dominique COLIN, Miguel FIMIEZ, Christian GUYON, Claude JOUSSE, Cyrille OLIVIER, Eric PANCHEVRE, Cédric POTIER dans leurs fonctions de conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Madame Christelle CORVAISIER a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 14 octobre 2014 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Comptes rendus de commissions communales et intercommunales
2. Présentation du rapport d'activités 2013 du SIAEP Brains-Souligné
3. Présentation du rapport d'activités 2013 de la Communauté de communes du Val de Sarthe
4. Finances : Fixation du prix du repas adulte au restaurant scolaire, Indemnité de conseil du Trésorier
5. Gare : Etude de réhabilitation
6. Médecin : Etude pour recrutement d'un nouveau médecin
7. Salle polyvalente : Point sur les travaux
8. Questions diverses.

1/ COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Madame le Maire donne la parole à Guillaume MARET, Conseiller en Energie Partagé du Pays Vallée de la Sarthe. Foncier Aménagement a proposé 3 choix de candélabres pour le lotissement La Grande Coutardière.

Christian GUYON souhaiterait que des points ne soient pas rajoutés à l'ordre du jour afin d'éviter les séances trop longues.

Martine COUET fait remarquer que ce point a été abordé en commission, qu'il doit donc être inclus dans les comptes rendus de commission.

Guillaume MARRET précise que sa présence ce soir doit permettre au conseil municipal d'arrêter son choix sur un type de candélabre.

Dominique COLIN s'étonne que ce ne soit pas le lotisseur qui choisisse.

Claude JOUSSE rappelle que c'était à l'origine une demande de la commune mais qu'effectivement les candélabres sont à la charge du lotisseur.

Dominique COLIN demande à qui reviendra la décision finale.

Martine COUET répond que la décision sera prise par le lotisseur mais que le choix du conseil municipal peut l'influencer.

Guillaume MARRET rappelle que l'éclairage public sera rétrocédé à la commune par la suite et que les charges de fonctionnement reviendront à la commune. C'est pour cela qu'il faut être vigilant. Par exemple, les éclairages à Led sont des luminaires esthétiques mais déconseillés car les entreprises sont récentes, fragiles et proposent des produits pas toujours aboutis.

Trois propositions de candélabres ont été faites pour le lotissement La Grande Coutardière. Les modèles sont plus basiques mais fonctionnent bien. Il faut aussi prendre en compte le critère de la pollution lumineuse car la commune est classée « Villes et villages étoilés ». Le modèle « RAGNI » est recommandé car la maintenance est simple et la pollution limitée. Les ampoules sont de 70W alors que dans le lotissement Bel Air, elles sont de 100W. Plusieurs couleurs sont possibles.

Cédric POTIER informe que la commission aménagement aurait préféré uniformiser la couleur (vert foncé) dans tous les lotissements.

Eric PANCHEVRE demande qui aura la charge de la programmation des candélabres (avec éventuellement un capteur solaire pour le déclenchement de l'allumage).

Claude JOUSSE répond que le lotisseur prend tout en charge.

Le conseil municipal émet un avis favorable au modèle « RAGNI » à 14 voix POUR et 1 voix CONTRE.

Dominique COLIN est persuadé que malgré cette décision, le lotisseur choisira le modèle qu'il souhaite.

1-1 Commission aménagement : rapporteur : Cédric POTIER

o Assainissement collectif :

- Une réunion est prévue le 8 décembre à 18h à la mairie avec Label Environnement et les acteurs extérieurs dans le cadre de la réfection du réseau dans le bourg et de la mise aux normes de la lagune. Label Environnement a proposé de réévaluer les recettes du budget assainissement. Claude JOUSSE a soumis l'idée d'instaurer une part fixe/foyer à 20€. La commission n'était pas unanime et a plutôt proposé de réduire les dépenses.

Claude JOUSSE précise qu'il est difficile sur les prochaines années d'anticiper les dépenses. Pour lui, 2 solutions sont envisageables : mettre en place une part fixe ou augmenter la part variable. A Louplande par exemple, la part fixe est à 70€.

Le conseil municipal préférerait augmenter la part variable pour que la hausse soit proportionnelle pour tout le monde.

- Concernant la mise en place d'un règlement d'assainissement, la commission a jugé que ce n'était pas la priorité mais qu'il serait souhaitable de faire contrôler, à la charge du bénéficiaire, chaque nouveau branchement par un organisme extérieur mandaté par la mairie.

Miguel FIMIEZ précise que normalement chaque constructeur doit fournir un certificat de conformité à la livraison de la maison.

Cédric POTIER pense qu'il faut plutôt un prestataire indépendant.

Miguel FIMIEZ propose de faire vérifier les branchements par les agents techniques et en cas de désaccord, de faire appel à un prestataire indépendant.

Hélène BARRÉ propose d'inclure le coût du contrôle dans la taxe de raccordement.

Cette solution paraît intéressante.

En plus des nouvelles constructions, les contrôles pourraient être aussi étendus aux cessions immobilières.

- A propos des contrôles à la fumée qui doivent être faits sur 27 habitations dans le cadre du diagnostic sur le réseau d'assainissement, la commission aménagement souhaite savoir quel impact les défauts auront réellement sur le réseau et si la dépense engendrée pour la commune et les habitants concernés sera réellement légitime.

o Illuminations de Noël :

La pose et dépose de tous les décors sera effectuée par l'entreprise Télélec pour un montant de 2 827,50€ HT. Trente platines pour une fixation rapide des décors ont été achetées ainsi qu'un poteau pour la rue de la Chesnaie (353,30€ HT).

Miguel FIMIEZ informe qu'une vente de décors réformés est organisée par la Ville du Mans.

Les illuminations iront jusqu'à la gare afin d'intégrer ce quartier au bourg.

o Circulation route des Randonnays :

Les poids-lourds font régulièrement demi-tour sur cette route. Il est proposé une interdiction de circulation des véhicules de plus de 3,5t (sauf dérogation).

Eric PANCHEVRE précise qu'il manque 2 quilles dans un virage.

o **Lotissement La Grande Coutardière :**

Un devis a été demandé pour faire retirer les pierres en haut du talus de manière à dissuader les enfants de ne pas jeter les pierres sur la route en contre-bas.

o **Ecole :**

- Le grillage installé à l'école cet été a déjà été dégradé par les enfants à certains endroits. Les panneaux abîmés seront intervertis avec des panneaux en bon état situés en haut de la cour. Un mot sera diffusé dans les cahiers des enfants pour rappeler les règles de bonne conduite. En cas de dégradations, les parents seront invités à faire jouer leur assurance.

- Il a des problèmes de stationnement devant l'école aux heures de pointe dus au manque de places et aux incivilités de certains parents.

Faut-il faire des faux PV ?

Cédric POTIER affirme que ce sont toujours les mêmes véhicules qui sont mal stationnés.

Martine COUET fait remarquer que c'est la même chose sur le trottoir du parking de la mairie.

La bibliothèque est ouverte le lundi et mercredi après-midi et le soir après l'école. L'équipe enseignante a demandé l'autorisation de stationner sur le parking réservé en-dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque car elles ont souvent des charges lourdes à porter.

Dominique COLIN n'est pas favorable à enlever la chaîne de la bibliothèque car si elle n'est pas remise, cela créera une gêne pour les bénévoles.

Il est décidé que le parking ne sera pas ouvert aux enseignants.

o **Espaces verts - arbres :**

- L'entreprise A chacun son jardin supprimera un massif rue de la Chesnaie pour **277€ HT**.

- Un élagage est prévu impasse du Pré de la Croix.

- L'élagage au cimetière est reporté. Sylvie LE DRÉAU propose d'abattre les peupliers, plantés à l'origine pour isoler le cimetière du lotissement adjacent. Il faudra cependant réglementairement planter d'autres arbres.

- L'élagage des peupliers route du Pont de 4 mètres est également reporté.

- Trois chênes sur le domaine public créent une gêne à un habitant de Louplande (les feuilles bouchent ses gouttières). Il souhaite qu'ils soient coupés. La commission est contre, les arbres étant présents avant que la maison ne soit construite. Sylvie LE DRÉAU et Martine COUET se sont rendues sur place, la gêne a effectivement été constatée. Un nouvel élagage rendrait les arbres difformes. Sylvie LE DRÉAU serait favorable à leur abattage car les arbres ne sont pas à leur place. De plus, des branches sont mortes et il ne faudrait pas qu'elles créent un accident en tombant. La Communauté de communes prendrait à sa charge à l'abattage et l'habitant concerné s'est proposé de replanter d'autres arbres.

Le conseil municipal se prononce sur l'élagage des chênes à 7 voix POUR, 5 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS.

- L'abattage de quatre érables impasse Coutardière a été demandé par un riverain. Ils ont été plantés par Sarthe Habitat lors de la construction des logements locatifs à une distance non réglementaire. Aujourd'hui, leurs racines soulèvent la terrasse d'un riverain.

Le conseil municipal se prononce sur l'abattage des arbres à 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

o **Installation d'un concentrateur GrDF :**

GrDF souhaite installer un concentrateur pour permettre la télé relève des compteurs gaz. Pour cela, il est aussi nécessaire de changer tous les compteurs, à la charge de GrDF. Néanmoins, il apparaîtrait que ces nouveaux compteurs entraînent un surcoût de consommation de 0,03%.

Miguel FIMIEZ fait remarquer que la télérelève est de plus en plus pratiquée. Elle est déjà mise en place à Etival et La Suze.

Le conseil municipal se prononce sur l'installation du concentrateur à 2 voix POUR, 11 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS.

o **Entretien voirie :**

- Un balayage mécanique sera effectué le 24 novembre.

- Le cheminement piéton rue de la Mairie sera nettoyé avant l'arrivée du froid.

o **Zone d'activité :**

L'entreprise QUERU a fait une demande pour installer un bâtiment de stockage le long de la RD 23 entre la ZA des Clottées et la Fédération des Chasseurs. Cela nécessiterait une modification du PLU, la commission s'est prononcée favorablement.

o **Animaux en divagation :**

Il y a de plus en plus de chats errants sur la commune. Un mot de sensibilisation paraîtra dans le Voivrais.

o **Bassin de rétention lotissement Bel Air :**

Cédric POTIER propose d'entretenir lui-même le bassin de rétention si cela n'est pas fait par les agents techniques.

1-2 Commission communautaire finances : rapporteur Lydia DESBOIS

Une décision modificative (+32 000€) a été votée pour pallier au recrutement de nouveaux agents. Le débat d'orientation budgétaire sera principalement axé sur le mutualisation entre les communes et la Communauté de communes.

1-3 Commission communautaire jeunesse : rapporteur Cyrille OLLIVIER

La demande de subvention (1 000€) pour achat de matériel déposée par la MAM « Les Choupi'Nous » auprès de la Communauté de communes a été refusée car le montant des investissements était insuffisant.

1-4 Commission bâtiment : rapporteur Christian GUYON

Suite à la réunion de la commission le 24 octobre, Cédric POTIER fait remarquer que le devis concernant la réfection de la couverture de la bibliothèque lui semble exagéré.

Christian GUYON précise que d'autres devis seront demandés, ce devis permet d'avoir une première estimation du coût.

Les travaux de réparation de la toiture de l'église peuvent être lancés.

2/ PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013 DU SIAEP BRAINS-SOULIGNÉ

Martine COUET donne la parole à Claude JOUSSE, délégué du SIAEP Brains-Souligné.

Le SIAEP Brains-Souligné comptait, en 2013, 438 abonnés sur Voivres. La consommation moyenne par foyer était de 110m³ (117m³ en 2012).

Le prix TTC moyen par abonné pour 120m³ était en 2013 de 287,34€ TTC. En 2014, il sera de 289,90€ TTC (soit +0,72€ correspondant à la part exploitant – Véolia).

La répartition d'une facture d'eau se fait comme suit :

- 48,4% : Véolia
- 31,5% : SIAEP Brains-Souligné
- 12,8% : redevance pollution
- 5,2% : TVA
- 2,1% : redevance pour prélèvement sur la ressource en eau

Selon l'Agence Régionale de Santé, la qualité de l'eau est bonne.

Le réseau a un rendement de 80,7%

Délibération :

Madame le Maire donne la parole à Monsieur JOUSSE pour la présentation du rapport d'activités 2013 du SIAEP de la région de Brains-Souligné.

Après l'exposé, le Conseil municipal, à **13 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION**, décide d'approuver le rapport d'activités 2013 du SIAEP de la région de Brains-Souligné.

3/ PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE

Madame le Maire propose de remettre ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
La proposition est acceptée.

4/ FINANCES : FIXATION DU PRIX DU REPAS ADULTE AU RESTAURANT SCOLAIRE, INDEMNITÉ DE CONSEIL AU TRÉSORIER

Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de fixer, en cas de besoin, un tarif pour un repas adulte à la cantine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le tarif du repas adulte à **3,24€ TTC**, le prix étant celui facturé par Scolarest.

Délibération :

Le Conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires.

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux, et notamment l'article 3,.

Décide :

- **de demander le concours du trésorier pour assurer des prestations de conseil**
- **d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % (soit à titre indicatif, 437,20€ pour l'année 2014).**

Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de fixer un tarif du repas pour le banquet des Aînés. Ce tarif sera appliqué aux inscrits de moins de 65 ans et aux inscrits n'habitant pas la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le tarif du repas adulte à **15€**.

5/ GARE : ÉTUDE DE RÉHABILITATION

Une étude de réhabilitation du bâtiment de la gare est en cours avec la Région. L'installation d'un cabinet médical ou d'un bureau dévolu à l'aide sociale a été évoquée.

Un questionnaire sur ce que pourrait devenir la gare va être distribué aux utilisateurs réguliers du train.

Le 10 décembre, une nouvelle réunion aura lieu à la Région.

Le conseil municipal est favorable à la demande d'un devis pour une étude complète de réhabilitation qui pourra être inscrite au prochain budget.

6/ MÉDECIN : ÉTUDE POUR RECRUTEMENT D'UN NOUVEAU MÉDECIN

Suite au départ du Dr PHILIPPE, il n'y a plus de médecin sur la commune.

Le projet de maison médicale à La Suze est avorté et un rendez-vous a été demandé avec Monsieur VAUGEL.

Martine COUET a obtenu les coordonnées du Cabinet Vanderlee qui peut recruter des médecins étrangers, les candidats français étant rares. La commune de Roézé a fait appel à ce cabinet pour recruter son nouveau médecin et le résultat est satisfaisant. Le Cabinet demande 8 000€ HT pour sa

prestation. Aucun acompte n'est versé : 50% versés lors de la signature du protocole à l'installation, 50% versés 6 mois après l'installation.

Le contrat devra préciser une durée d'engagement minimum du médecin.

Madame COUET demande au conseil municipal de se positionner sur le sujet pour la prochaine séance.

Dominique COLIN informe qu'il est possible, via l'Agence Régionale de Santé, de subventionner les études d'un futur médecin qui viendrait s'installer ensuite sur la commune.

7/ SALLE POLYVALENTE : POINT SUR LES TRAVAUX

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les déformations du parquet actuel à la salle polyvalente. Il va falloir rapidement refaire le sol ou bien fermer la salle pour raisons de sécurité.

Quel matériau proposer en remplacement : carrelage ou parquet ? Le carrelage semble plus approprié que le parquet aujourd'hui.

Une réunion avec le menuisier et l'architecte est prévue le 28 novembre pour tenter de conclure une entente à l'amiable, c'est-à-dire la prise en charge de la dépose du parquet, la pose d'un carrelage et la réparation du préjudice financier. Sinon, l'affaire sera portée en justice.

Des défauts dans le système de ventilation semblent également avoir été découverts.

Une expertise du parquet a déjà été effectuée par un expert, mais peut-être fait-il envisager une expertise complète de la salle.

8/ QUESTIONS DIVERSES

MERCURE BOYS MANUFACTURE :

La commune n'a aucune information sur ce que devient l'ancienne entreprise MBM, hormis ce qui est signalé dans la presse. Il faudra deux ans pour évacuer les déchets mercuriels. La société HG Industries a été autorisée à poursuivre l'exploitation de ses installations de traitement des déchets mercuriels.

Un arrêté préfectoral complémentaire est consultable en mairie.

RD 23 : Un courrier de rappel va être envoyé à la Préfète pour l'aménagement du tourne-à-gauche au carrefour de la RD 23 et de la route du Pont de 4 mètres.

PERSONNEL :

Etival a décliné la proposition d'une embauche partagée à mi-temps d'un agent technique. La question va être posée aux autres communes. La commune ne peut pas se permettre d'embaucher un nouvel agent à temps plein, les dépenses de personnel étant déjà élevées.

MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES : Comme demandé lors de la précédente séance, un point sur les dépenses liées aux travaux de réhabilitation est présenté. Le coût TTC s'élève à 69 447,38€. Il avait été inscrit une dépense de 80 000€ TTC au budget.

Cyrille OLLIVIER souhaiterait qu'une rencontre soit organisée avec les assistantes maternelles de la MAM pour éclaircir certains points (notamment les horaires atypiques).

MULTISERVICES :

Délibération :

Madame le Maire informe le conseil municipal que le Babartabac va cesser prochainement son activité. Un repreneur est intéressé.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement du bail commercial, les locaux appartenant à la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- **DECIDE** de renouveler le bail commercial du multi-services au profit du repreneur,
- **CHARGE** Madame le Maire de faire dresser l'acte relatif à cette opération en l'étude de Me MALBOIS, POUPAS, OLIVRY.

BOULANGERIE : Les nouveaux boulangers ouvriront la boulangerie en décembre. Une information sera diffusée sur le Voivrais et sur le site internet.

VŒUX DU CONSEIL MUNICIPAL : Les vœux sont organisés le 23 janvier à 18h30 à la salle polyvalente.

ECOLE : Cédric POTIER rappelle qu'il avait été décidé de signaler une place « emplacement réservé » pour la livraison des repas à la cantine. Il demande pour quand cela est prévu.

Claude JOUSSE répond qu'un marquage jaune sera réalisé.

Cédric POTIER demande également pourquoi c'est un agent technique qui a assuré le service de cantine ce midi.

Martine COUET répond que cet agent technique peut être amené à remplacer la cantinière en cas d'absence. C'est une tâche qui, de surcroît, plaît à l'agent en question.

VOIRIE : Lydia DESBOIS fait remarquer qu'elle a croisé dans la pénombre, alors qu'elle était en voiture, un jeune piéton sur le bas-côté de la RD 212. Le manque de visibilité des piétons peut être dangereux. Elle demande s'il n'est pas possible d'aménager un sentier.

Des sentiers ne peuvent pas être aménagés pour tous les enfants n'habitant pas l'agglomération et qui rentrent chez eux à pied. Néanmoins, il est conseillé qu'ils s'équipent d'un gilet réfléchissant pour être plus visibles.

Le Conseil général de la Sarthe n'a pas souhaité accéder à la demande du conseil municipal pour la réduction de la vitesse sur la RD 212. Il ne veut pas non plus ajouter de nouveaux panneaux de signalisation.

Nicole GUYON fait remarquer que la rue du Lavoir n'est pas éclairée la nuit.

Cyrille OLLIVIER souligne que la priorité à droite au croisement de la rue de la Mairie et de la rue de la Blotinière est difficilement identifiable.

ASSOCIATION : Martine COUET informe qu'une association de loisirs créatifs s'est créée sur la commune. A ce titre, il lui a été proposé la mise à disposition de la salle pour l'organisation de ses ateliers.

La séance est levée à 23 heures 45 minutes.

Hélène BARRÉ		Nicole GUYON	
Dominique COLIN		Claude JOUSSE	
Christelle CORVAISIER		Sylvie LE DRÉAU	
Martine COUET		Valérie MUSSARD	
Sandrine DEMAYA	Excusée	Cyrille OLLIVIER	
Lydia DESBOIS		Eric PANCHEVRE	
Miguel FIMIEZ		Cédric POTIER	
Christian GUYON			